

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 29 avril 2013 portant dissolution de l'escadron de gendarmerie mobile 24/7 de Ferrette (Haut-Rhin) et création corrélative de l'escadron de gendarmerie mobile 13/5 de Sathonay-Camp (Rhône)

NOR : INTJ1310328A

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense ;
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête :

Article 1^{er}

L'escadron de gendarmerie mobile 24/7 de Ferrette (Haut-Rhin) est dissous à compter du 1^{er} septembre 2013. Corrélativement, l'escadron de gendarmerie mobile 13/5 de Sathonay-Camp (Rhône) est créé à la même date.

Article 2

L'escadron de gendarmerie mobile 13/5 de Sathonay-Camp est subordonné au groupement de gendarmerie mobile I/5 de Sathonay-Camp.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 29 avril 2013.

Pour le ministre et par délégation :
Le général de corps d'armée,
major général de la gendarmerie nationale,
R. LIZUREY